

MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES

Etude de l'entomofaune « d'intérêt communautaire » sur le site Natura 2000 du massif Madres-Coronat

*MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000
DU MASSIF DU MADRES-CORONAT
ZPS FR 9112026 - ZSC FR 9101473*



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIÈRES (CCTP)

ANNEXES

V2/2





I. Annexes

Annexe A : Liste des espèces d'intérêt communautaire du massif du Madres-Coronat

Annexe B : Liste des habitats d'intérêt communautaire du massif du Madres-Coronat

Annexe C : Compte rendu du groupe de travail d'octobre 2019

Annexe D : Cartographie des structures de végétations sur le site du massif du Madres-Coronat

Annexe E : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur le site du massif du Madres-Coronat

Annexe F : Cartographie des zones humides sur le site du massif du Madres-Coronat

Annexe G : Trame d'une fiche station

Annexe H : Trame d'une fiche espèce

Annexe I : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur

Annexe J : Cahier des charges spécifique à la restitution des données cartographiques et alphanumériques

Annexe A : Liste des espèces d'intérêt communautaire du massif du Madres-Coronat (2005)

Dénomination	Type	Code N2000
Alysson des Pyrénées	V	1508
Damier de la Succise ssp <i>pyrenes debilis</i>	A	1065
Ligulaire de Sibérie	V	1758
Desman des Pyrénées	A	1301
Damier de la Succise ssp <i>beckeri</i>	A	1065
Petit Murin	A	1307
Rosalie des Alpes	A	1087
Petit Rhinolophe	A	1303
Grand rhinolophe	A	1304
Damier de la Succise ssp <i>aurinia</i>	A	1065
Ecaille chinée	A	1078*

Annexe B : Liste des habitats d'intérêt communautaire du massif du Madres-Coronat

Dénomination	Code N2000
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetes	3130
Rivières alpines avec végétation ripicole lineuse à Salix elaeagnos	3240
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (*si sites d'orchidées remarquables)	6210
Formations herbeuses à Nardus, riche en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	6230
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinia caeruleae)	6410
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-holoschoenion	6420
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510
Prairies de fauche de montagne	6520
Tourbières hautes actives	7110
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7120
Tourbières de transition et tremblantes	7140
Tourbières basses alcalines	7230
Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	9120
Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	9150
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	9180
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91EO
Forêts à Quercus ilex	9340
Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si substrat gypseux ou calcaire)	9430

Dénomination	Code N2000
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpins	6430
Landes sèches européennes	4030
Landes alpines et boréales	4060
Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	4090
Formations montagnardes à Cytisus purgans	5120
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	6110
Pelouses pyrénéennes siliceuses à Festuca eskia	6140
Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170
Parcours steppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodieta	6220
Sources pétifiantes avec formations de travertins (Cratoneurion)	7220
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	8110
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chamrophytique	8210
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chamrophytique	8220
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	8230
Forêts à Castanea sativa	9260
Forêts acidophiles à Picea des étages montagnards à alpins (Vaccinio-Piceetea)	9410



Espaces Naturels – Natura 2000

15 octobre 2019 – Maison de la Réserve, Nyer

Personnes présentes :

B. Baillat, Chirop’Terra
N. Bailon, Office National des Forêts
L. Courmont, Conservatoire d’Espaces Naturels LR
M. Daire, Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes
C. Gautier, CERCA Nature
Q. Giraudon, Groupe Ornithologique du Roussillon
G. Laurents, Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes
M. Laventure, Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes
L.H. Lebeau, Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes
J.P. Malgouyres, Office National des Forêts
A. Mangeot, Réserve Naturelle Nationale de Nohèdes
C. Marchand, Association des AFP-GP
S. Mendez, Réserve Naturelle Nationale de la Vallée d’Eyne
D. Morichon, Réserve Naturelle Nationale de Conat
R. Moulira, Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes
B. Pasquet, Direction Départementale des Territoires et de la Mer
C. Quelennec, Fédération des Réserves Naturelles Catalanes
C. Sentenac, Réserve Naturelle Régionale de Nyer
S. Torras, CERCA Nature
J. Weller, Association des AFP-GP

Personnes excusées :

C. Agnès, Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales
O. Baudier, Fédération des Pyrénées-Orientales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
H. Chevallier, Atelier des Cimes
F. Desriaux, Syndicat Mixte du Canigó Grand Site
K. Geslot, Réserve Naturelle Nationale de Jujols
B. Louboutin, Office Pour les Insectes et leur Environnement
C. Novoa, Office national de la chasse et de la faune sauvage

Ordre du jour :

1. Révision du document d’objectifs du site Natura 2000 du Massif Madres-Coronat ;
2. Premier bilan de la programmation Natura 2000 pour 2019-2020 ;
3. Propositions concernant la programmation Natura 2000 pour 2020-2021 ;
4. Points divers

Compte rendu :

Début de la séance à 10h.

➤ Introduction :

Ce groupe de travail permet de réunir les partenaires du territoire afin de réfléchir aux actions à mettre en œuvre dans le cadre de la programmation Natura 2000 et à les faire converger plus largement au niveau des espaces naturels du Parc Naturel des Pyrénées catalanes (PNR PC). Pour débiter la séance, l'objectif et l'intérêt du groupe de travail sont abordés, l'ordre du jour est présenté et un tour de table introduit Marion et Romain aux différents acteurs/partenaires.

➤ Révision du document d'objectifs du Massif du Madres-Coronat :

La problématique du réchauffement climatique est évoquée et il apparaît intéressant de la mettre en avant dans le diagnostic du nouveau DOCOB et non dans les mesures.

Une nouvelle méthodologie concernant la hiérarchisation des enjeux a été établie pour les territoires des Réserves Naturelles. Puisqu'elle est plus récente que celle du CSRPN, appliquée dans la version actuelle du DOCOB, Alain Mangeot (RNN Nohèdes) évoque le fait qu'il serait éventuellement intéressant de l'utiliser pour la révision du DOCOB. Cependant, il est nécessaire de se questionner sur la cohérence par rapport aux autres sites Natura 2000 et il conviendra de se renseigner sur la méthodologie utilisée pour les DOCOB récents ou révisés. Si cette nouvelle méthodologie n'est pas prise en compte par les sites Natura 2000 au niveau national, il sera plus pertinent de continuer à se référer à celle du CSRPN.

➤ Bilan de la programmation 2019-2020

○ Cuivré de la bistorte, *Lycaena helle* :

Dans le cadre d'un projet Agence de l'Eau, le travail sur la préservation d'un réseau de zones humides en faveur du Cuivré de la bistorte est évoqué avec le groupe de travail. Dans un premier temps, ce projet a permis de faire un état des lieux des connaissances concernant le réseau de zones humides et les populations de Cuivré de la Bistorte sur le territoire de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. Dans un second temps, un travail est mené sur la gestion et la préservation des habitats et de l'espèce. Un volet relatif à la communication et la formation sera aussi développé. Les partenaires sont intéressés par les deux rapports rédigés par les stagiaires qui ont travaillé sur le sujet mais aussi pour qu'il y ait une restitution du projet (prévoir une date de restitution dans les locaux du PNR ?).

Lionel Courmont (CEN LR) soulève que le Cuivré de la bistorte est une espèce emblématique de Natura 2000 mais qu'il n'y avait, jusque-là, pas encore eu d'actions relatives à cette espèce. Il apparaît judicieux de continuer à s'investir dans ce projet et de conduire des actions de gestion en sa faveur.

○ Petit Botryche, *Botrychium simplex* :

Le suivi du Petit Botryche par les agents du PNR PC, a été réalisé sur le secteur des Bouillouses en juin 2019 (12 stations historiques autour de la Bouillousette – 1 seule retrouvée). La diminution des effectifs sur la zone est mentionnée et cette tendance est aussi observée du côté de la Réserve d'Eyne depuis 2015. Il sera intéressant de réunir un groupe de travail pour s'accorder sur les suivis, les protocoles et pour établir une synthèse à l'échelle des Pyrénées-Orientales (Py, Eyne, Prats-de-Mollo ?).

○ Gypaète barbu, *Gypaetus barbatus* :

Sandra Mendez (RNN Eyne) évoque la nécessité d'un renfort pour le nourrissage sur la station du Puigmal en faveur du couple reproducteur. Claude Gautier (CERCA Nature) précise le souhait de réduire l'effort de nourrissage afin de rendre le couple autonome.

Il apparaît important de planifier rapidement une réunion avant la saison de reproduction afin de d'organiser les suivis des différents couples du territoire. Un besoin est ressenti pour le suivi du couple situé dans la Carança.

○ Etude sur les passereaux de montagne :

Quentin Giraudon du Groupe Ornithologique du Roussillon présente les premiers résultats de l'étude, lancée en 2019, concernant un inventaire des passereaux montagnards sur le site Natura 2000 du Massif du Puigmal-Carança. Les résultats finaux seront développés plus amplement lors d'un comité technique qui aura lieu en début d'année 2020.

Dans le cadre de cette étude, 112 points d'écoute ont été réalisés à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre du site Natura 2000. 111 points sont communs à l'étude menée en 2010 avec 1149 contacts en 2019 contre 1180 en 2010. Les principales espèces contactées sont : Accenteur mouchet, Mésange noire, Pinson des arbres, Fauvette à tête noire et Venturon montagnard.

Comme déjà indiqué, il apparaît pertinent de travailler sur un périmètre de site plus large, englobant également les vallées, car beaucoup d'espèces d'intérêt communautaire sont en dehors des limites du site.

La Niverolle alpine n'a pas été contactée et pourtant Sandra Mendez signale qu'il y a des observations sur la Réserve d'Eyne.

L'intérêt de l'étude est soulevé et il serait intéressant de la reconduire sur des intervalles de temps plus réduits. Le principal problème étant le financement de ces études et le temps agent alloué.

N.B. : Le choix des points est discuté (les points repris sont les mêmes que pour l'étude de 2010). Il est important d'établir des liens entre les productions réalisées sur les différents espaces (dans ce cas-là, faire le lien avec les points du Suivi Temporel des Oiseaux Communs).

Il est important que les prestataires se signalent lors de leur phase terrain auprès des différents gestionnaires afin que ceux-ci soient au fait de leur présence et puissent les accompagner si nécessaire et/ou établir les liens avec les productions antérieures.

○ Etude sur les chiroptères :

Boris Baillat du bureau d'étude Chirop'Terra présente les premiers résultats de l'inventaire des chiroptères avec focus sur l'Oreillard montagnard qui a été mené en 2019 sur le site Natura 2000 du Massif du Puigmal-Carança. Quatre bureaux d'étude ont réalisé l'étude conjointement : Chirop'Terra, Ehko Delamare, Symbiose et ONF. Comme pour l'étude passereaux, les résultats finaux seront développés plus amplement lors d'un comité technique qui aura lieu en début d'année 2020.

La pose des enregistreurs a permis d'orienter la position des secteurs de capture. Les données n'ont pas encore été traitées dans leur globalité.

La capture des deux mâles d'Oreillard montagnard est très intéressante sur le secteur de la Carança (espèce peu étudiée dans les Pyrénées françaises) mais n'a malheureusement pas permis de trouver des gîtes de mise bas (il aurait fallu capturer des femelles). Au niveau du refuge de la Carança, une Pipistrelle commune et un Oreillard roux ont été capturés.

La balise posée sur les individus a une durée de vie 10 jours.

L'Oreillard Montagnard est une espèce rupicole et fissuricole. Le Pla de Maurens présente un habitat favorable.

➤ Proposition pour la programmation 2020-2021

○ Etude sur l'entomofaune du Madres-Coronat :

La connaissance et la gestion de l'entomofaune sur le site du Massif du Madres-Coronat apparaissent comme de forts enjeux.

Actuellement, aucune action n'a été menée en faveur du Damier de la Succise. Cette espèce est pourtant d'une part d'intérêt communautaire et d'autre part considérée comme prioritaire dans la Charte du PNR PC. Une étude sur l'entomofaune incluant des propositions d'actions de gestion permettrait d'améliorer l'état des connaissances de cette espèce.

Il est nécessaire de réfléchir aux modalités de cette étude, plusieurs questions émergent : une étude générale sur le modèle de celles réalisées sur le Carlit et le Puigmal (rhopalocères et orthoptères ? Choix d'espèces indicatrices pour les orthoptères) ? Une étude focalisée sur le Damier de la Succise (avec un travail sur la sous-espèce pyrénéenne) ? Une étude avec une entrée par habitats et par plante hôte ?

Les chargés de mission Natura 2000 doivent réfléchir à ces problématiques et émettre des propositions lors d'un comité technique (février 2020 ?) avant le lancement de l'étude. Il sera important de faire émerger des mesures de gestions réalisables et pertinentes.

Concernant le Damier de la Succise, David Morichon (RNN Conat) indique la présence de l'Azuré des mouillères, *Maculinea alcon*, espèce à enjeu, sur Mosset (Plante hôte : gentiane pneumonanthe).

En parallèle, Sandra Mendez aborde l'intérêt d'études sur le fonctionnement des habitats naturels pour permettre une meilleure connaissance, et de fait, une meilleure gestion de ces derniers. Dans ce cadre-là, le Conservatoire Botanique National travaille sur le fonctionnement des mares et des pineraies calcaires sur Eyne. Une réflexion pourrait être entamée pour ce genre de travaux sur les sites Natura 2000.

○ Etude sur les amphibiens et les reptiles sur le territoire du PNR PC :

Les chargés de mission Natura 2000 ont fait état d'un manque de données sur les amphibiens et les reptiles sur le territoire global du PNR PC. Il est proposé une prestation qui serait financée par la DREAL (en attente de réponse pour l'année 2020 sinon report en 2021) et menée sur la totalité du territoire.

Il y aura un travail important sur le choix des espèces ciblées et sur les protocoles choisis (en fonction des densités et des espèces, à vue ou plaque).

L'étude serait pertinente pour le Lézard des souches, sous-espèce *garzoni*. Le Scorpion aveugle et le Lézard ocellé (protocole issu du Plan National d'Actions) sont également évoqués comme espèces à suivre.

○ Actualisation des données concernant les gîtes à chiroptères sur le territoire du PNR PC :

Afin d'actualiser les données concernant les gîtes à chiroptères et les populations qu'ils abritent (travail d'A Cherkaoui datant de 2007), il est proposé un stage de 4 à 6 mois pour l'été 2020.

Boris Baillat (Chirop'Terra), indique qu'il sera nécessaire de prévoir un temps pour établir des conventions avec les propriétaires si des gîtes intéressants sont trouvés. Il est soulevé que ce travail pourra être effectué a posteriori par les chargés de mission Natura 2000 mais qu'il doit, en effet, être pris en compte.

○ Suivi du Bruant ortolan

Pour poursuivre le travail entamé sur cette espèce d'intérêt communautaire, il est proposé une prestation sur le suivi des populations présentes sur le Madres et le Carlit.

○ Flore d'intérêt communautaire :

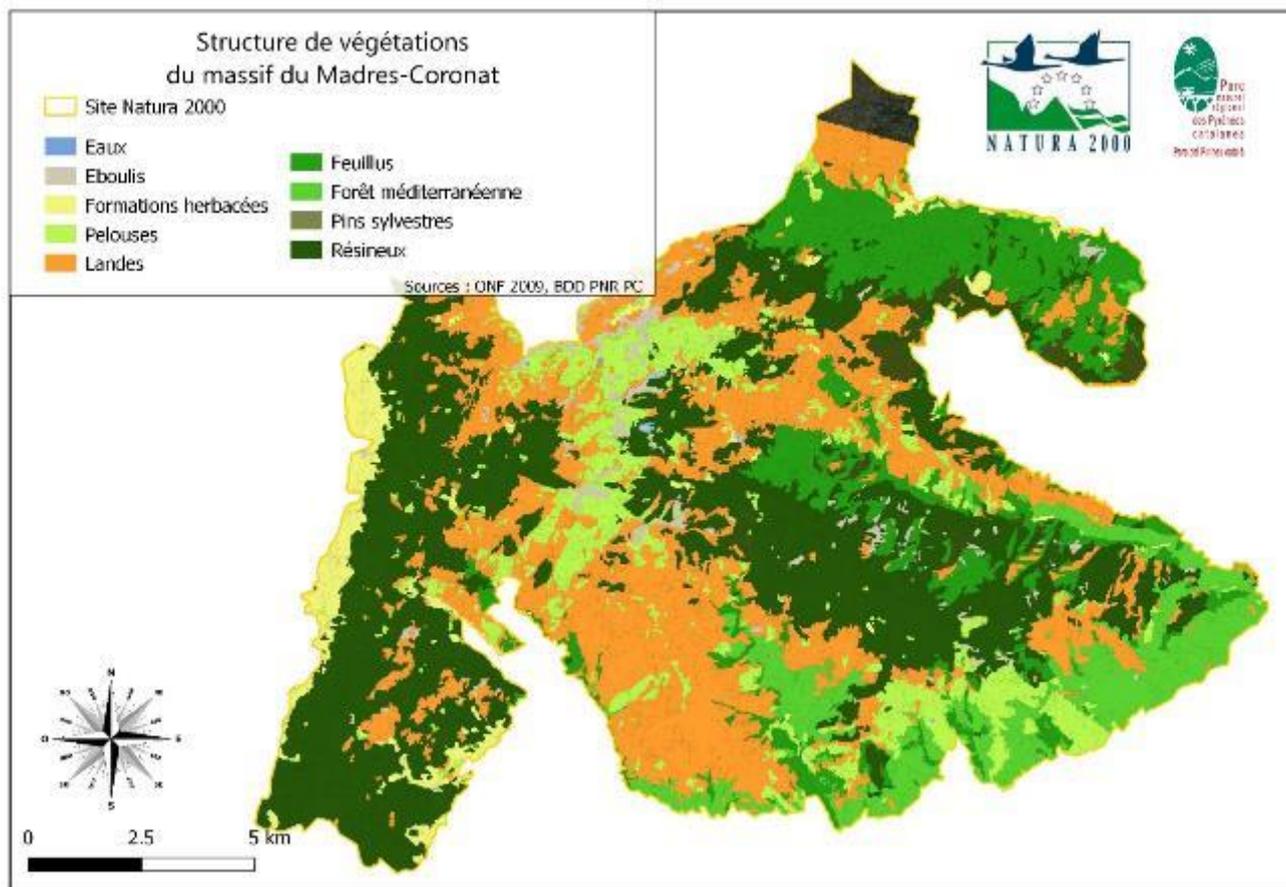
Suite à une réflexion avec Antoine Segalen (PNR PC), il paraissait intéressant d'intégrer les espèces de la flore d'intérêt communautaire et de la Charte Parc dans le futur projet transfrontalier Florialab 2. Sandra Mendez souligne que la sélection des espèces cibles se fera en fonction de l'existence de populations de part et d'autre de la frontière (dans au moins 2 des 3 pays voire les 3, Andorre, Espagne et France). Il est à noter que la Ligulaire de Sibérie et le Petit botryche ne sont pas connues des versants sud pyrénéens. En revanche, la Gagée jaune et la Drosera seront proposées.

Concernant le Petit Botryche, comme évoqué plus haut, il sera pertinent de réunir un groupe de travail sur le territoire pour faire converger les suivis.

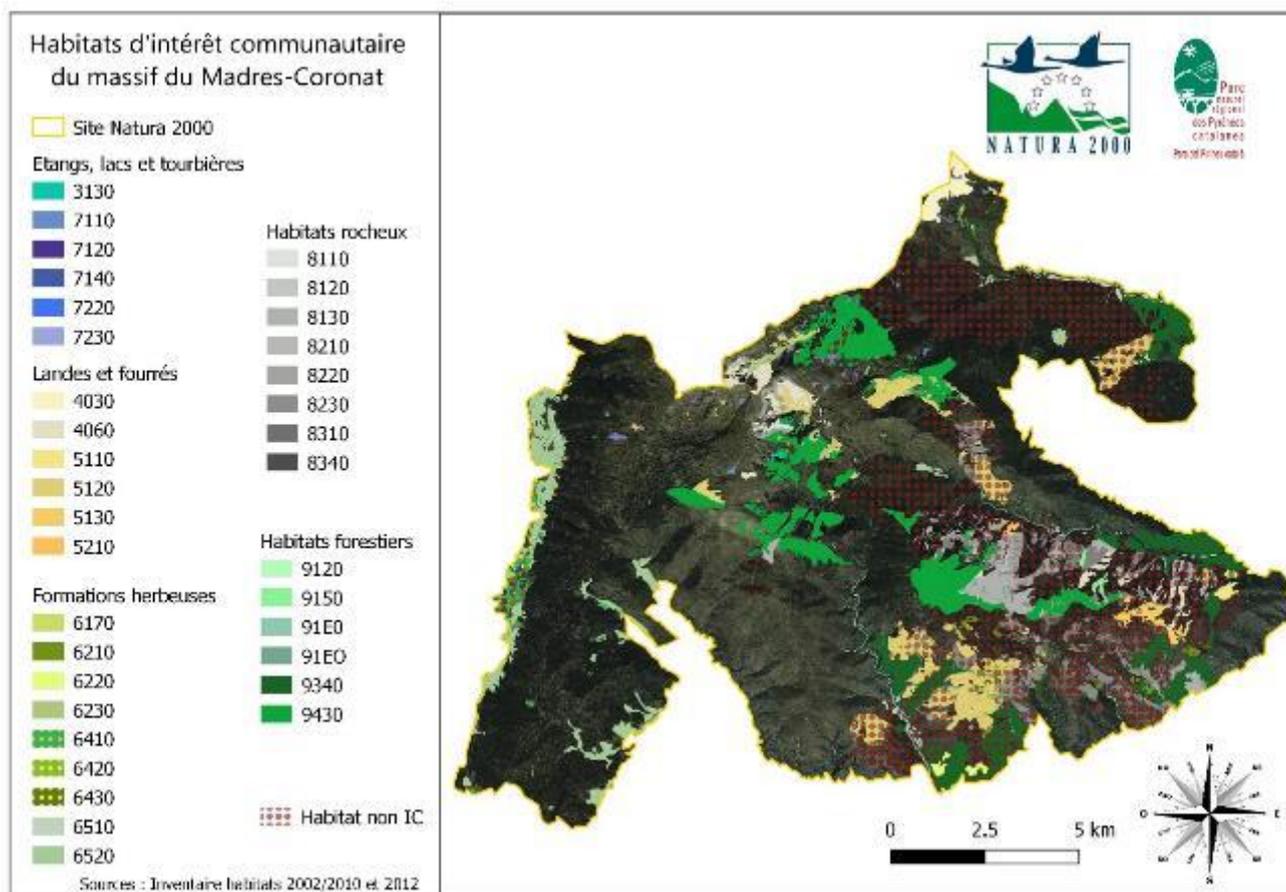
Toutes les propositions pour la programmation 2020-2021 ont été reçues favorablement par les différents partenaires.

Fin de la séance à 13h.

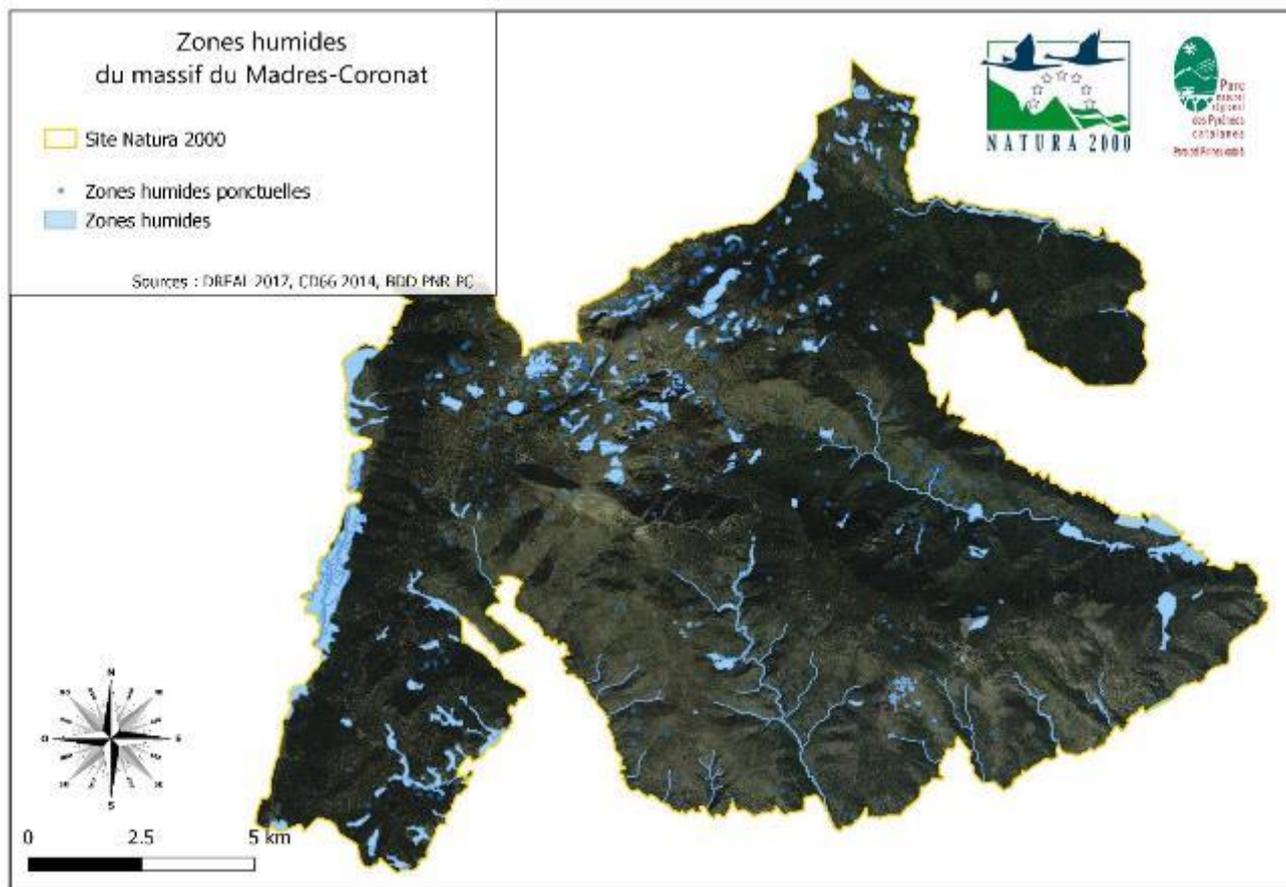
Annexe D : Cartographie des structures de végétations sur le site du massif du Madres-Coronat



Annexe E : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur le site du massif du Madres-Coronat



Annexe F : Cartographie des zones humides sur le site du massif du Madres-Coronat



Annexe G : Trame d'une fiche station

Deux photos

Localisation :

- Localisation GPS (vision de l'ensemble du site Natura 2000 d'une part et localisation plus précise sur orthophoto d'autre part)
- Commune
- Lieu-dit
- Coordonnées GPS
- Identifiant GPS
- Altitude
- Exposition
- Pente
- Humidité

Description :

- Type d'habitat
- Gestion
- Recouvrement de la végétation par strate (graphique)

Observations :

- Date du relevé
- Espèces relevées
- Commentaires
- Préconisation

Annexe H : Trame d'une fiche espèce

Les fiches espèces devront être attractives et rédigées de façon à être accessibles pour un public non spécialiste. Elles ont pour objectif de rassembler l'ensemble des informations concernant les espèces de la Directive habitats et oiseaux connus sur le site.

- Nom latin et nom vernaculaire (genre/espèce sous espèce/ordre/famille)
- Cartographie de répartition au niveau national et/ou européen
- Photo de l'espèce
- Code Natura 2000
- Statut de protection
- Caractéristique biologique de l'espèce
- Physionomie et structure de la population
- Description de l'habitat de l'espèce
- Présence et superficie sur le site
- Etat de conservation de l'espèce
- Menaces sur le site
- Préconisations de gestion
- Etudes et suivis à réaliser

Annexe I : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur

ENTRE UN PHOTOGRAPHE ET LE PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES

Entre les soussignés :

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

La Bastide – 66 360 Olette

Tél. : 04 68 04 97 60

Courriel : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

Ci-après désigné le Parc

Et

Ci-après désigné le photographe ou l'auteur

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le photographe cède gratuitement au Parc ses droits patrimoniaux d'auteur tels que formulés à l'article L.122-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Les droits patrimoniaux comprennent le droit de reproduction (fixation matérielle de l'œuvre) et le droit de représentation (communication de l'œuvre au public).

Par cette cession, le Parc est autorisé à utiliser les images visées, dans un but d'information sur la biodiversité, et dans les conditions définies ci-dessous.

Ce contrat concerne la cession des photographies numériques ou numérisées réalisées dans le cadre de **l'étude de l'entomofaune « d'intérêt communautaire » du massif du Madres-Coronat.**

ÉTENDUE DES DROITS CÉDÉS

Cession du droit de représentation et de reproduction : l'auteur cède au Parc des droits d'exploitation et de reproduction de photographies tels que formulés ci-dessous.

Rétrocession du droit d'utilisation des images

L'auteur autorise l'intégration des images dans une photothèque numérique et leur consultation sur écran informatique au siège du Parc.

Utilisation non-commerciale

L'auteur autorise l'utilisation de ses photographies sur tout support, pour des activités non commerciales, menées par le Parc, le Pays Terres Romanes et la Fédération des Parc naturels régionaux de France, avec ou sans partenaire, dont l'objectif est la promotion du territoire, des Parcs et de leurs actions.

Ces activités non commerciales comprennent notamment :

- Les publications de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, ainsi que les documents de promotion, d'information ou de sensibilisation environnementale par le Parc, notamment le Journal du Parc, le Pays Terres Romanes en Pays catalan ou la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ;
- L'utilisation pour illustrer tout article de presse ou autres documents pour la promotion des Parcs, de la Fédération des Parcs naturel régionaux de France ou de leurs activités ;
- Les activités à but pédagogique, telles que des expositions, des projections publiques, des diaporamas libres d'accès ;
- L'édition de CD audio, CD-Rom, DVD de promotion distribué gratuitement, et tout autre support numérique gratuit ;
- Les rapports d'étude du Parc à usage interne et les documents nécessaires à l'animation des sites Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos et Madres-Coronat ;

CONSULTATION DES IMAGES SUR INTERNET

Les photographies visées au présent contrat pourront servir à illustrer le site Internet du Parc et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

MENTIONS OBLIGATOIRES

Pour toutes ces utilisations, aussi bien par le Parc que par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et son réseau, il sera fait mention du nom de l'auteur et du Parc de la manière suivante : © X. XXXXX

CONTREPARTIE DU PARC A LA CESSION

La photothèque du Parc fonctionne comme une banque d'images : le Parc s'engage à mettre en relation le photographe avec tout acheteur intéressé par une image en communiquant au demandeur les coordonnées du photographe. L'échange se traitera directement entre le demandeur et le photographe.

DURÉE ET ÉTENDUE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour toute la durée des droits patrimoniaux. Selon l'article L.123-1, le droit patrimonial d'auteur dure toute la vie de l'auteur, et à son décès, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent.

L'autorisation d'exploiter l'œuvre conformément aux destinations prévues dans ce présent contrat est valable sur tout le territoire français et à l'étranger.

LIMITES À LA CESSION

Le photographe demeure libre d'utiliser ces images par ailleurs, sans toutefois en faire un usage contraire à l'esprit des Parcs naturel régionaux.

QUANT AUX PHOTOGRAPHIES

- *Personnes photographiées*

L'auteur garantit au Parc la libre utilisation des photographies et décharge donc le Parc de tout recours ou réclamation émanant des personnes physiques photographiées au titre de leur droit à l'image, ainsi que des personnes physiques ou morales, propriétaires de biens sujets des photographies, au titre de leur droit de propriété.

Dans le cas où ces autorisations n'auraient pas été recueillies, cela sera indiqué expressément à la fin de ce contrat.

- *Légendes*

L'auteur s'engage à élaborer une description des images produites suivant les critères qui lui seront fournis par l'administrateur responsable du projet (notamment habitat naturel et lieu).

Le Parc pourra demander au photographe d'apporter des descriptions ou des explications complémentaires à ces clichés.

- *Retouches, utilisation partielle de l'œuvre*

L'auteur autorise l'utilisation partielle, la retouche, la modification d'une image.

GARANTIES DE L'AUTEUR

L'auteur déclare et garantit être le seul détenteur des droits d'exploitation des dites photographies, et peut en conséquence en céder l'utilisation au Parc, sans que le Parc ne soient jamais ni recherchés ni inquiétés. L'auteur déclare en outre n'être tenu à ce jour par aucun engagement pouvant entraver ou retarder la bonne exécution du présent contrat.

Le photographe garantit le Parc contre tout trouble, revendication, et éviction quelconque.

RESPONSABILITÉ DU PARC

Le Parc s'engage à utiliser les photographies conformément à la vocation des Parcs qui est "*de protéger et valoriser le patrimoine naturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement*".

Le Parc s'engage à prendre toutes les dispositions pour garantir la non-reproduction par des tiers des documents numérisés.

Le Parc et l'auteur s'engagent à se prêter mutuellement appui pour poursuivre toute contrefaçon ou usage abusif par toutes voies légales.

EN CAS DE LITIGE

En cas de différend concernant l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties ont la faculté de recourir d'un commun accord à la conciliation. Cette mission est confiée à deux conciliateurs qui l'acceptent, l'un étant désigné par le Parc et l'autre par le photographe. Les conciliateurs proposent un compromis aux parties qui demeurent libres de l'accepter ou de le refuser. Un compromis accepté par les parties met fin à toute action ou revendication.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Montpellier sera seul compétent.

Fait à _____, le _____

En 2 exemplaires

Le photographe	Pour le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes Madame Hermeline MALHERBE
----------------	---

Annexe J : Cahier des charges spécifique à la restitution des données cartographiques et alphanumériques

Dans le cadre de l'étude nommée ci-dessous :

Étude de l'entomofaune « d'intérêt communautaire » du massif du Madres-Coronat., tout rendu cartographique devra s'accompagner de la fourniture des fichiers de données géoréférencées ayant conduit à sa réalisation, s'il y a lieu des données alphanumériques selon le présent cahier des charges.

Il énonce les conditions minimales pour que les données cartographiques et alphanumériques soient intégrées et utilisables par le PNRPC.

Support

Les données cartographiques et alphanumériques devront être restituées sur **Clé USB**. Un sommaire listant le contenu des fichiers (format : **.doc** ou **.pdf**) sera fourni dans le dossier.

Fichier de couche

Les noms des fichiers doivent être courts et explicites, ne comporter ni accents ni espaces (utiliser **_**).

Format

Les fichiers seront fournis dans le format suivant : **.shp** compatible avec QGIS.

S'ils existent, les fichiers **.lyr** et **.mxd** devront être fournis et être compatibles avec QGIS.

Système de projection

Les données doivent être géoréférencées dans le système de projection suivant : **Lambert 93**.

Métadonnées

Les fichiers de données géoréférencées doivent être fournis avec un fichier de métadonnées (format : **.xls** ou **.doc**) comportant les éléments décrits dans le cahier des charges SIG de la DREAL Occitanie (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-des-documents-d-objectifs-a1031.html>).

Cartes

Les noms des fichiers doivent être courts et explicites, ne comporter ni accents ni espaces (utiliser **_**).

Format

Les fichiers des cartes doivent être fournis aux formats suivants : **.jpg** ou **.pdf**.

Éléments constitutifs

Chaque carte devra comporter les éléments suivants :

- Titre (concis et précis)
- Logo du PNRPC et du prestataire
- Sources
- Échelle sous la forme d'une barre d'échelle
- Indication de la direction du Nord
- Légende

En cas d'ajout d'un cartouche comportant une sous-carte, celle-ci doit comporter une barre d'échelle.

Métadonnées

Les fichiers des cartes doivent être fournis avec un fichier de métadonnées (format : **.xls** ou **.doc**) comportant les éléments suivants :

- Nom du fichier
- Auteur (s) de la carte (personne et organisme)
- Date de création de la carte
- La date de validité des données représentées (début et fin)
- Échelle de la carte
- Un résumé sur l'élaboration de cette carte (liste des fichiers vecteurs et raster utilisés, etc.)

Données Alphanumériques

Les noms des fichiers doivent être courts et explicites, ne comporter ni accents ni espaces (utiliser _).

Format

Les fichiers de données alphanumériques doivent être fournis au format **.xls** compatibles avec la suite Office.

Métadonnées

Les fichiers de données doivent être fournis avec un fichier de métadonnées (format : **.xls** ou **.doc**) comportant les éléments décrits dans le cahier des charges SIG de la DREAL Occitanie (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-des-documents-d-objectifs-a1031.html>).

Propriété des données

Le PNRPC est propriétaire des données cartographiques et alphanumériques créées par le prestataire. Durant et après la prestation, le prestataire s'interdit toute divulgation, communication ou mise à disposition totale ou partielle des fichiers créés lors de la prestation à des tiers pour quelque motif et sous toute forme que ce soit sans autorisation écrite expresse du propriétaire.